

Date de révision 14-nov.-2025

Numéro de révision 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Codes produit	59851***
Numéro du fiche de données de sécurité	59851***
Nom du produit	HYDROCARBONS, C10-C13, AROMATICS, < 1% NAPHTHALENE
<u>Autres moyens d'identification</u>	
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119451097-39-XXXX***
Numéro EC	922-153-0***
Synonymes	SOLVESSO 200 ND, SOLVESSO 200 NAPHTHA DEPLT, SOLVENT NAPHTHA 200ND***
Substance pure/mélange	Substance***
Masse molaire	168***

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Solvant Intermédiaire Agent nettoyant Revêtements Utilisation dans des produits agrochimiques Produits chimiques utilisés dans la synthèse et/ou la formulation de produits industriels Substances chimiques de laboratoire Polymères Carburants Fluides fonctionnels***
-------------------------	---

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fournisseur**

Univar Solutions Belgium N.V.
Riverside Business Park Building G
Bd International 55
Internationalelaan 55
1070 Brussels
BEL
Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)
Numéro d'appel d'urgence national	Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe | 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Danger par aspiration | Catégorie 1*** - (H304)***

Toxicité aquatique chronique | Catégorie 2*** - (H411)***

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger***

Mentions de danger

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme***

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P331 - NE PAS faire vomir

P391 - Recueillir le produit répandu

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée***

Mentions de danger spécifiques de l'UE - EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.***

2.3. Autres dangers

Évaluation PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances***

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE)	Limite de concentration spécifique	Facteur M	Facteur M (long terme)

				n° 1272/2008 [CLP]	(LCS)		
HYDROCARBONS C10 - 13 AROMATICS <1% NAPHTHALENE*** -	90 - 100%	Aucune donnée disponible	922-153-0***	Aquatic Chronic 2 (H411) Asp. Tox. 1 (H304)***	-	-	-
Non hazardous filler*** NOCAS	0 - 10%	Aucune donnée disponible	-	Non classé	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë
Aucune information disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.***
Inhalation	En cas d'aspiration dans les poumons, peut provoquer des lésions pulmonaires sévères. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Transporter la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, (le personnel formé doit) administrer de l'oxygène. Risque d'œdème pulmonaire retardé.***
Contact oculaire	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Ingestion	DANGER D'ASPIRATION EN CAS D'INGESTION - PEUT PÉNÉTRER LES POUMONS ET PROVOQUER DES LÉSIONS. NE PAS faire vomir. En cas de vomissements spontanés, maintenir la tête plus bas que les hanches pour éviter toute aspiration. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.***
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Utiliser l'équipement de protection individuel requis.***

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Difficultés respiratoires. Vertiges.***
Inhalation	Toux et/ ou respiration sifflante. Difficultés respiratoires. Vertiges.***
Cutané(e)	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.***
Ingestion	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires***

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Du fait du risque d'aspiration, ne pas faire vomir ni effectuer de lavage gastrique, sauf lorsque la prise de risque est justifiée par la présence de substances toxiques supplémentaires.***

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec, CO2, eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool.***

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone.***

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Code d'action d'urgence (EAC) •3Z***

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.***

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.***

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver à température > 01 °C.***

Matériaux d'emballage Matériau de récipient/équipement adapté. acier inoxydable. Acier Carbone. Résine polyester. Téflon. Matériau de récipient/équipement non adapté. Polystyrène. Polypropylène.***

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 10.***

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs ***

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
HYDROCARBONS C10 - 13 AROMATICS <1% NAPHTHALENE*** -	-	12.5 mg/kg/day [4] [6]***	151 mg/m ³ [4] [6]***

Notes ***
[4] Effets systémiques sur la santé.***
[6] À long terme.***

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses Aucune information disponible
Notes

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public ***

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
HYDROCARBONS C10 - 13 AROMATICS <1% NAPHTHALENE*** -	7.5 mg/kg/day [4] [6]***	7.5 mg/kg/day [4] [6]***	32 mg/m ³ [4] [6]***

Notes

[4] ***
[6] Effets systémiques sur la santé.***
À long terme.***

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Aucune information disponible.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.***

Protection des mains

Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.***

Protection de la peau et du corps

Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Type A.***

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide***
Aspect Liquide transparent***
Couleur Incolore à jaune pâle***
Odeur Aromatique***
Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété

Point de fusion / point de congélation

Valeurs

Point d'ébullition initial et intervalle 246*** -*** 302*** °C***

Remarques • Méthode

Aucune information disponible.

ASTM D 86.***

d'ébullition		
Inflammabilité		Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucune information disponible.
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	6.0%***	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	0.8%***	
Point d'éclair	116*** -*** °C***	Pensky-Martens closed cup. (ASTM D93).***
Température d'auto-inflammabilité	462*** °C***	ASTM E 659.***
Température de décomposition		Aucune information disponible.
pH		Aucune information disponible.
pH (en solution aqueuse)		Aucune information disponible.
Viscosité cinématique	2.70*** cSt***	40.0 °C.***
Viscosité dynamique		Aucune information disponible.
Hydrosolubilité	Immiscible with water***	***
Solubilité(s)		Aucune information disponible.
Coefficient de partage	log Pow: > 4***	***
Pression de vapeur	< 0.01 mmHg***	@ 20.0 °C.***
Densité relative	0.98***	15.0 °C.***
Masse volumique apparente	980 kg/m ³ ***	***
Densité de liquide	Aucune information disponible	Aucune information disponible
Densité de vapeur	5.8***	***
Caractéristiques des particules		Aucune information disponible.
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

Masse molaire 168***

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique non applicable

Propriétés explosives Non considéré comme explosif.***
Propriétés comburantes Ne répond pas aux critères de classification comme comburant***

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible < 0.01 (butyl acetate = 1)***

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Stable dans les conditions de stockage recommandées.***

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur excessive.***

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Agents comburants forts.***

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone.***

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

- Inhalation** En cas d'aspiration dans les poumons, peut provoquer des lésions pulmonaires sévères. Peut provoquer une irritation.***
- Contact oculaire** Peut entraîner une irritation passagère des yeux.***
- Contact avec la peau** L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.***
- Ingestion** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.***

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Difficultés respiratoires. Toux et/ ou respiration sifflante. Vertiges.***

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité
Aucune information disponible

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.***

HYDROCARBONS C10 - 13 AROMATICS <1% NAPHTHALENE (-)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau non irritant***

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucune information disponible.
Cancérogénicité	Aucune information disponible.
Toxicité pour la reproduction	Aucune information disponible.
STOT - exposition unique	Aucune information disponible.
STOT - exposition répétée	Aucune information disponible.
Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.***

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.***

HYDROCARBONS C10 - 13 AROMATICS <1% NAPHTHALENE (-)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)***	CL50***	3.6 mg/L***	96 heures***	
	Daphnia magna***	CE50***	1.1 mg/L***	48 heures***	
	Algues***	EL50***	7.9 mg/L***	72 heures***	
	Algues***	NOEC***	0.22 mg/L***	72 heures***	

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.***

HYDROCARBONS C10 - 13 AROMATICS <1% NAPHTHALENE (-)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
			Facilement biodégradable***

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune information disponible.***

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol insoluble.***

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
HYDROCARBONS C10 - 13 AROMATICS <1% NAPHTHALENE***	La substance n'est pas PBT/vPvB***

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN3082***

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (HYDROCARBONS C10 - 13 AROMATICS <1% NAPHTHALENE)***

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 9***

14.4 Groupe d'emballage III***

14.5 Dangers pour l'environnement Oui***

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales A97, A158, A197***

Code ERG 9L***

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN3082***

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (HYDROCARBONS C10 - 13 AROMATICS <1% NAPHTHALENE)***

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 9***

14.4 Groupe d'emballage III***

- 14.5 Dangers pour l'environnement Oui***
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales 274, 335, 969***
N° d'urgence F-A, S-F***
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

RID

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN3082***
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (HYDROCARBONS C10 - 13 AROMATICS <1% NAPHTHALENE)***
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 9***
14.4 Groupe d'emballage III***
14.5 Dangers pour l'environnement Oui***
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales 274, 335, 375, 601***
Code de classification M6***

ADR

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN3082***
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (HYDROCARBONS C10 - 13 AROMATICS <1% NAPHTHALENE)***
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 9***
14.4 Groupe d'emballage III***
14.5 Dangers pour l'environnement Oui***
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales 274, 335, 601, 375***
Code de classification M6***
Code de restriction en tunnel (-)***

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales ***

Décret n° 2021-1558 du 02/12/21 modifiant la nomenclature des installations classées 4511***
pour la protection de l'environnement

Allemagne ***

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) non dangereux pour l'eau (nwg)***

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).***
Product restricted per REACH Annex XVII: 3.***

Polluants organiques persistants

non applicable

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

E2 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité chronique 2***

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Inventaires internationaux

TSCA	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
DSL/NDSL	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
EINECS/ELINCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
ENCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
IECSC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
KECI	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
PICCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
AIIC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
NZIoC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels
NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance***

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme***

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »
+ Sensibilisants
Remarque sur la révision *** Indique les données mises à jour depuis la dernière publication

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale***	Méthode de calcul***
Toxicité aiguë par voie cutanée***	Méthode de calcul***
Toxicité aiguë par inhalation - gaz***	Méthode de calcul***
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs***	Méthode de calcul***
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard***	Méthode de calcul***
Corrosion/irritation cutanée***	Méthode de calcul***
Lésions oculaires graves/irritation oculaire***	Méthode de calcul***
Sensibilisation respiratoire***	Méthode de calcul***
Sensibilisation cutanée***	Méthode de calcul***
Mutagénicité***	Méthode de calcul***
Cancérogénicité***	Méthode de calcul***
Toxicité pour la reproduction***	Méthode de calcul***
STOT - exposition unique***	Méthode de calcul***
STOT - exposition répétée***	Méthode de calcul***
Toxicité aquatique aiguë***	Méthode de calcul***
Toxicité aquatique chronique***	Méthode de calcul***
Danger par aspiration***	Méthode de calcul***
Ozone***	Méthode de calcul***

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
Agence de protection de l'environnement des États-Unis
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données sur les substances dangereuses
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
Organisation mondiale de la santé

Préparée par Jitendra Panchal***
Préparée par ***

Date de révision 14-nov.-2025

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119451097-39-XXXX
CE n° (numéro d'index UE)	922-153-0
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Fabrication de substance
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1 - Fabrication de substances ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique	ESVOC SpERC 1.1.v1
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU8 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 - Fabrication de substances chimiques fines SU10 - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC1 - Fabrication de substances
- ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 1.1.v1

Quantités utilisées

Type	Tonnage annuel du site
Valeur	2600
Unités	tonnes/an

Type	Fraction du tonnage pour l'UE utilisée dans la région
Valeur	0.1

Type	Fraction du tonnage régional utilisée localement
Valeur	1

Type	Tonnage quotidien maximal du site
Valeur	26000
Unités	kg/d

Type	Tonnage régional utilisé
Valeur	2600
Unités	tonnes/an

Caractéristiques du produit

Remarques	La substance est une UVCB complexe
-----------	------------------------------------

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Type	Déversement continu
Jours d'émission	100
Déversement d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.001
Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.0001
Déversement d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.0003
Remarques	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	10000 m3/d
Fraction d'efficacité d'élimination (externe ; usine de traitement des eaux usées)	91.6%
Efficacité d'élimination (totale)	91.6%
Traitement des boues	Ne pas déverser les boues industrielles dans des sols naturels Les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées
Remarques	En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est nécessaire

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Facteur de dilution local dans l'eau douce	10
Facteur de dilution local dans l'eau de mer	100

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site, ou récupérer ces rejets depuis les eaux usées sur site
--	--

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Air	Traiter les émissions dans l'air pour atteindre une efficacité d'élimination générale de 90%
Eau	En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, pratiquer l'élimination des eaux usées sur site avec l'efficacité exigée de 0% Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de 62.3% Sans objet en l'absence de déversement dans les eaux usées

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode	Aucun déchet de substance n'est généré pendant la fabrication
---------	---

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Aucun déchet de substance n'est généré pendant la fabrication
-------------	---

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires NE PAS faire vomir
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC1 - Fabrication de substances

- ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 1.1.v1

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Méthode de calcul	La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition de l'environnement dans le modèle Petrorisk
Msafe	120000 kg/d
Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	12.5 mg/kg bw/d
Travailleur - inhalation, long terme - systémique	151 mg/m ³
Consommateur - orale, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - cutanée, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - inhalation, long terme - systémique	32 mg/m ³

Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité
------------------	--

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle.

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

Air. Rapport de caractérisation des risques (RCR). ≤ 0.0000092 .

Déchets. Eau. Rapport de caractérisation des risques (RCR). ≤ 0.222712987 .

L'efficacité d'élimination dans l'air exigée peut être obtenue par des technologies sur site, seules ou combinées.

L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité du calcul d'un DNEL pour les autres effets sur la santé.

Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119451097-39-XXXX
CE n° (numéro d'index UE)	922-153-0
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Distribution de substance
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1 - Fabrication de substances ERC2 - Formulation de préparations (mélanges) ERC3 - Formulations dans les matériaux ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires) ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs ERC6c - Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques ERC6d - Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos
Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique	ESVOC SpERC 1.1b.v1
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU8 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 - Fabrication de substances chimiques fines

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC1 - Fabrication de substances

- ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)
- ERC3 - Formulations dans les matériaux
- ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
- ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
- ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs
- ERC6c - Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques
- ERC6d - Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères
- ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 1.1b.v1

Quantités utilisées

Type	Tonnage annuel du site
Valeur	1
Unités	tonnes/an

Type	Fraction du tonnage pour l'UE utilisée dans la région
Valeur	0.1

Type	Fraction du tonnage régional utilisée localement
Valeur	0.002

Type	Tonnage quotidien maximal du site
Valeur	50
Unités	kg/d

Type	Tonnage régional utilisé
Valeur	500
Unités	tonnes/an

Caractéristiques du produit

Remarques	La substance est une UVCB complexe
-----------	------------------------------------

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Type	Déversement continu
Jours d'émission	20
Déversement d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.0001
Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.00001
Déversement d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.00001
Remarques	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Fraction d'efficacité d'élimination (externe ; usine de traitement des eaux usées)	91.6%

Efficacité d'élimination (totale)	91.6%
Traitement des boues	Ne pas déverser les boues industrielles dans des sols naturels Les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Facteur de dilution local dans l'eau douce	10
Facteur de dilution local dans l'eau de mer	100

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Le risque d'exposition de l'environnement concerne l'eau douce Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site, ou récupérer ces rejets depuis les eaux usées sur site
--	---

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Air	Traiter les émissions dans l'air pour atteindre une efficacité d'élimination générale de 90%
Eau	En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, pratiquer l'élimination des eaux usées sur site avec l'efficacité exigée de 0% Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de 0% Sans objet en l'absence de déversement dans les eaux usées

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
---------	---

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires NE PAS faire vomir
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC1 - Fabrication de substances

- **ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)**

- **ERC3 - Formulations dans les matériaux**

- **ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles**

- **ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice**

- **ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)**

- **ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs**

- **ERC6c - Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques**

- **ERC6d - Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères**

- ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos
Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 1.1b.v1

**Concentration prévisible sans effet
(PNEC)**

Méthode de calcul	La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition de l'environnement dans le modèle Petrorisk
Msafe	70000 kg/d
Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	12.5 mg/kg bw/d
Travailleur - inhalation, long terme - systémique	151 mg/m ³
Consommateur - orale, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - cutanée, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - inhalation, long terme - systémique	32 mg/m ³

Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité
------------------	--

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

Air. Rapport de caractérisation des risques (RCR). ≤ 0.0000037 .

Déchets. Eau. Rapport de caractérisation des risques (RCR). ≤ 0.00071 .

L'efficacité d'élimination dans l'air exigée peut être obtenue par des technologies sur site, seules ou combinées.

L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité du calcul d'un DNEL pour les autres effets sur la santé. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119451097-39-XXXX
CE n° (numéro d'index UE)	922-153-0
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Utilisation comme intermédiaire
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique	ESVOC SpERC 6.1a.v1
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU8 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 - Fabrication de substances chimiques fines

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 6.1a.v1

Quantités utilisées

Type	Tonnage annuel du site
------	------------------------

Valeur	50
Unités	tonnes/an

Type	Fraction du tonnage pour l'UE utilisée dans la région
Valeur	0.1

Type	Fraction du tonnage régional utilisée localement
Valeur	1

Type	Tonnage quotidien maximal du site
Valeur	2500
Unités	kg/d

Type	Tonnage régional utilisé
Valeur	50
Unités	tonnes/an

Caractéristiques du produit

Remarques	La substance est une UVCB complexe
-----------	------------------------------------

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Type	Déversement continu
Jours d'émission	20
Déversement d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.0001
Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.0003
Déversement d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.001
Remarques	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Fraction d'efficacité d'élimination (externe ; usine de traitement des eaux usées)	91.6%
Efficacité d'élimination (totale)	91.6%
Traitement des boues	Ne pas déverser les boues industrielles dans des sols naturels Les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées
Remarques	En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est nécessaire

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Facteur de dilution local dans l'eau douce	10
Facteur de dilution local dans l'eau de mer	100

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site, ou récupérer ces rejets depuis les eaux usées sur site
--	--

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Air	Traiter les émissions dans l'air pour atteindre une efficacité d'élimination générale de 80%
-----	--

Eau	En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, pratiquer l'élimination des eaux usées sur site avec l'efficacité exigée de 0% Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de >= 20.8 Sans objet en l'absence de déversement dans les eaux usées
-----	--

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Cette substance est consommée pendant l'utilisation ; aucun déchet de la substance n'est généré
-------------	---

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires NE PAS faire vomir
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin
Remarques	Pré suppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle

Titre	Expositions générales (systèmes clos)
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Remarques	Pré suppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 6.1a.v1

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Méthode de calcul	La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition de l'environnement dans le modèle Petrorisk
Msafe	24000 kg/d
Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	12.5 mg/kg bw/d
Travailleur - inhalation, long terme - systémique	151 mg/m ³
Consommateur - orale, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - cutanée, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - inhalation, long terme - systémique	32 mg/m ³

Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité
------------------	--

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

Air. Rapport de caractérisation des risques (RCR). ≤ 0.0000038 .

Déchets. Eau. Rapport de caractérisation des risques (RCR). ≤ 0.11 .

L'efficacité d'élimination dans l'air exigée peut être obtenue par des technologies sur site, seules ou combinées.

L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité du calcul d'un DNEL pour les autres effets sur la santé.

Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119451097-39-XXXX
CE n° (numéro d'index UE)	922-153-0
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Formulation et (re)conditionnement des substances et mélanges
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)
Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique	ESVOC SpERC 2.2.v1
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU8 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 - Fabrication de substances chimiques fines SU10 - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)
 Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 2.2.v1**

Quantités utilisées

Type	Tonnage annuel du site
Valeur	287
Unités	tonnes/an

Type	Fraction du tonnage pour l'UE utilisée dans la région
Valeur	0.1

Type	Fraction du tonnage régional utilisée localement
Valeur	1

Type	Tonnage quotidien maximal du site
Valeur	960
Unités	kg/d

Type	Tonnage régional utilisé
Valeur	29
Unités	tonnes/an

Caractéristiques du produit

Remarques	La substance est une UVCB complexe
-----------	------------------------------------

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Type	Déversement continu
Jours d'émission	300
Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.0002
Déversement d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.0001
Déversement d'une fraction dans l'air depuis le processus (après des RMM sur site courantes, cohérentes vis-à-vis des exigences de la Directive UE sur les émissions de solvants)	0.005
Remarques	Les pratiques courantes varient selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Fraction d'efficacité d'élimination (externe ; usine de traitement des eaux usées)	91.6%
Efficacité d'élimination (totale)	91.6%
Traitement des boues	Ne pas déverser les boues industrielles dans des sols naturels Les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées
Remarques	En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est nécessaire

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Facteur de dilution local dans l'eau douce	10
Facteur de dilution local dans l'eau de	100

mer	
-----	--

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site, ou récupérer ces rejets depuis les eaux usées sur site
--	--

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Air	Traiter les émissions dans l'air pour atteindre une efficacité d'élimination générale de 0%
Eau	En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, pratiquer l'élimination des eaux usées sur site avec l'efficacité exigée de 0% Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de 0% Sans objet en l'absence de déversement dans les eaux usées

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
---------	---

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires NE PAS faire vomir
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin
Remarques	Pré suppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 2.2.v1

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Méthode de calcul	La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition de l'environnement dans le modèle Petrorisk
Msafe	40700 kg/d
Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	12.5 mg/kg bw/d
Travailleur - inhalation, long terme - systémique	151 mg/m ³
Consommateur - orale, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - cutanée, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - inhalation, long terme - systémique	32 mg/m ³

Remarques

Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

Air. Rapport de caractérisation des risques (RCR). ≤ 0.0000062 .

Déchets. Eau. Rapport de caractérisation des risques (RCR). ≤ 0.0236 .

L'efficacité d'élimination dans l'air exigée peut être obtenue par des technologies sur site, seules ou combinées.

L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité du calcul d'un DNEL pour les autres effets sur la santé.

Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119451097-39-XXXX
CE n° (numéro d'index UE)	922-153-0
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Revêtements
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique	ESVOC SpERC 4.3a.v1
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 4.3a.v1

Quantités utilisées

Type	Tonnage annuel du site
Valeur	12
Unités	tonnes/an

Type	Fraction du tonnage pour l'UE utilisée dans la région
Valeur	0.1

Type	Fraction du tonnage régional utilisée localement
Valeur	1

Type	Tonnage quotidien maximal du site
Valeur	620
Unités	kg/d

Type	Tonnage régional utilisé
Valeur	12
Unités	tonnes/an

Caractéristiques du produit

Remarques	La substance est une UVCB complexe
-----------	------------------------------------

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Type	Déversement continu
Jours d'émission	20
Déversement d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.98
Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.0007
Déversement d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0
Remarques	Les pratiques courantes varient selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Fraction d'efficacité d'élimination (externe ; usine de traitement des eaux usées)	91.6%
Efficacité d'élimination (totale)	91.6%
Traitement des boues	Ne pas déverser les boues industrielles dans des sols naturels Les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées
Remarques	En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est nécessaire

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Facteur de dilution local dans l'eau douce	10
Facteur de dilution local dans l'eau de mer	100

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site, ou récupérer ces rejets depuis les eaux usées sur site
--	--

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Air	Traiter les émissions dans l'air pour atteindre une efficacité d'élimination générale de 90%
Eau	En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, pratiquer l'élimination des eaux usées sur site avec l'efficacité exigée de 0% Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de 0% Sans objet en l'absence de déversement dans les eaux usées

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
---------	---

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires NE PAS faire vomir
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin
Remarques	Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 4.3a.v1

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Méthode de calcul	La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition de l'environnement dans le modèle Petrorisk
Msafe	10000 kg/d
Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	12.5 mg/kg bw/d
Travailleur - inhalation, long terme - systémique	151 mg/m ³
Consommateur - orale, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - cutanée, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - inhalation, long terme - systémique	32 mg/m ³

Remarques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

Air. Rapport de caractérisation des risques (RCR). ≤ 0.000021 .

Déchets. Eau. Rapport de caractérisation des risques (RCR). ≤ 0.061 .

L'efficacité d'élimination dans l'air exigée peut être obtenue par des technologies sur site, seules ou combinées.

L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité du calcul d'un DNEL pour les autres effets sur la santé.

Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119451097-39-XXXX
CE n° (numéro d'index UE)	922-153-0
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Agent nettoyant
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique	ESVOC SpERC 4.4a.v1
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 4.4a.v1

Quantités utilisées

Type	Tonnage annuel du site
------	------------------------

Valeur	100
Unités	tonnes/an

Type	Fraction du tonnage pour l'UE utilisée dans la région
Valeur	0.1

Type	Fraction du tonnage régional utilisée localement
Valeur	1

Type	Tonnage quotidien maximal du site
Valeur	5000
Unités	kg/d

Type	Tonnage régional utilisé
Valeur	1300
Unités	tonnes/an

Caractéristiques du produit

Remarques	La substance est une UVCB complexe
-----------	------------------------------------

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Type	Déversement continu
Jours d'émission	20
Déversement d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM)	1
Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.000003
Déversement d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0
Remarques	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Fraction d'efficacité d'élimination (externe ; usine de traitement des eaux usées)	91.6%
Efficacité d'élimination (totale)	91.6%
Traitement des boues	Ne pas déverser les boues industrielles dans des sols naturels Les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées
Remarques	En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est nécessaire

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Facteur de dilution local dans l'eau douce	10
Facteur de dilution local dans l'eau de mer	100

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site, ou récupérer ces rejets depuis les eaux usées sur site
--	--

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Air	Traiter les émissions dans l'air pour atteindre une efficacité d'élimination générale de 70%
Eau	En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, pratiquer l'élimination des eaux usées sur site avec l'efficacité exigée de 0% Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de 0% Sans objet en l'absence de déversement dans les eaux usées

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
---------	---

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires NE PAS faire vomir
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 4.4a.v1

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Méthode de calcul	La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition de l'environnement dans le modèle Petrorisk
Msafe	2300000 kg/d
Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	12.5 mg/kg bw/d
Travailleur - inhalation, long terme - systémique	151 mg/m ³
Consommateur - orale, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - cutanée, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - inhalation, long terme - systémique	32 mg/m ³

Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité
------------------	--

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

Air. Rapport de caractérisation des risques (RCR). ≤ 0.00052 .

Déchets. Eau. Rapport de caractérisation des risques (RCR). ≤ 0.0021 .

L'efficacité d'élimination dans l'air exigée peut être obtenue par des technologies sur site, seules ou combinées.

L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité du calcul d'un DNEL pour les autres effets sur la santé.

Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119451097-39-XXXX
CE n° (numéro d'index UE)	922-153-0
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Lubrifiants
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos
Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique	ESVOC SpERC 4.6a.v1
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage PROC17 - Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des processus partiellement ouverts PROC18 - Graissage dans des conditions de haute énergie
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

- ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 4.6a.v1

Quantités utilisées

Type	Tonnage annuel du site
Valeur	3.8
Unités	tonnes/an

Type	Fraction du tonnage pour l'UE utilisée dans la région
Valeur	0.1

Type	Fraction du tonnage régional utilisée localement
Valeur	1

Type	Tonnage quotidien maximal du site
Valeur	190
Unités	kg/d

Type	Tonnage régional utilisé
Valeur	3.8
Unités	tonnes/an

Caractéristiques du produit

Remarques	La substance est une UVCB complexe
-----------	------------------------------------

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Type	Déversement continu
Jours d'émission	20
Déversement d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.001
Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.00003
Déversement d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.001
Remarques	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Fraction d'efficacité d'élimination (externe ; usine de traitement des eaux usées)	91.6%
Efficacité d'élimination (totale)	91.6%
Traitement des boues	Ne pas déverser les boues industrielles dans des sols naturels Les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées
Remarques	En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est nécessaire

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Facteur de dilution local dans l'eau douce	10
Facteur de dilution local dans l'eau de mer	100

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site, ou récupérer ces rejets depuis les eaux usées sur site
--	--

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Air	Traiter les émissions dans l'air pour atteindre une efficacité d'élimination générale de 70%
Eau	En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, pratiquer l'élimination des eaux usées sur site avec l'efficacité exigée de 0% Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de 0% Sans objet en l'absence de déversement dans les eaux usées

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
---------	---

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires NE PAS faire vomir
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

- ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 4.6a.v1

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Méthode de calcul La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition de l'environnement dans le modèle Petrorisk

Msafe 240000 kg/d

Remarques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	12.5 mg/kg bw/d
Travailleur - inhalation, long terme - systémique	151 mg/m ³
Consommateur - orale, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - cutanée, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - inhalation, long terme - systémique	32 mg/m ³

Remarques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

Air. Rapport de caractérisation des risques (RCR). ≤ 0.0000037 .

Déchets. Eau. Rapport de caractérisation des risques (RCR). ≤ 0.0008 .

L'efficacité d'élimination dans l'air exigée peut être obtenue par des technologies sur site, seules ou combinées.

L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité du calcul d'un DNEL pour les autres effets sur la santé.

Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119451097-39-XXXX
CE n° (numéro d'index UE)	922-153-0
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Liant et Agents de démoulage
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique	ESVOC SpERC 4.10a.v1
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC6 - Opérations de calandrages PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 4.10a.v1

Quantités utilisées

Type	Tonnage annuel du site
Valeur	63
Unités	tonnes/an

Type	Fraction du tonnage pour l'UE utilisée dans la région
Valeur	0.1

Type	Fraction du tonnage régional utilisée localement
Valeur	1

Type	Tonnage quotidien maximal du site
Valeur	3200
Unités	kg/d

Type	Tonnage régional utilisé
Valeur	63
Unités	tonnes/an

Caractéristiques du produit

Remarques	La substance est une UVCB complexe
-----------	------------------------------------

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Type	Déversement continu
Jours d'émission	20
Déversement d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM)	1
Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.000003
Déversement d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0
Remarques	Les pratiques courantes varient selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Fraction d'efficacité d'élimination (externe ; usine de traitement des eaux usées)	91.6%
Efficacité d'élimination (totale)	91.6%
Traitement des boues	Ne pas déverser les boues industrielles dans des sols naturels Les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Facteur de dilution local dans l'eau douce	10
Facteur de dilution local dans l'eau de mer	100

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site, ou récupérer ces rejets depuis les eaux usées sur site
--	--

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Air	Traiter les émissions dans l'air pour atteindre une efficacité d'élimination générale de 80%
Eau	En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, pratiquer l'élimination des eaux usées sur site avec l'efficacité exigée de 0% Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de 0% Sans objet en l'absence de déversement dans les eaux usées

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
---------	---

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires NE PAS faire vomir
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 4.10a.v1

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Méthode de calcul	La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition de l'environnement dans le modèle Petrorisk
Msafe	2400000 kg/d
Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	12.5 mg/kg bw/d
Travailleur - inhalation, long terme - systémique	151 mg/m ³
Consommateur - orale, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - cutanée, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - inhalation, long terme - systémique	32 mg/m ³

Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité
------------------	--

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

Air. Rapport de caractérisation des risques (RCR). ≤ 0.00022 .

Déchets. Eau. Rapport de caractérisation des risques (RCR). ≤ 0.0013 .

L'efficacité d'élimination dans l'air exigée peut être obtenue par des technologies sur site, seules ou combinées.

L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité du calcul d'un DNEL pour les autres effets sur la santé.

Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene
Substance pure/mélange Substance
Numéro d'enregistrement REACH 01-2119451097-39-XXXX
CE n° (numéro d'index UE) 922-153-0
Fournisseur Univar Solutions Belgium N.V.
 Riverside Business Park Building G
 Bd Internationale 55
 Internationalelaan 55
 1070 Brussels
 BEL

Numéro d'appel hors urgences +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre Carburants
Type Worker
Groupe d'utilisateurs principaux Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos
Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique ESVOC SpERC 7.12a.v1
Catégories de processus PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
 PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
 PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
 PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
 PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
 PROC16 - Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé
Secteurs d'utilisation SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos
Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 7.12a.v1

Quantités utilisées

Type	Tonnage annuel du site
Valeur	5
Unités	tonnes/an

Type	Fraction du tonnage pour l'UE utilisée dans la région
------	---

Valeur	0.1
Type	Fraction du tonnage régional utilisée localement
Valeur	1
Type	Tonnage quotidien maximal du site
Valeur	250
Unités	kg/d
Type	Tonnage régional utilisé
Valeur	5
Unités	tonnes/an

Caractéristiques du produit

Remarques	La substance est une UVCB complexe
-----------	------------------------------------

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Type	Déversement continu
Jours d'émission	20
Déversement d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.005
Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.00001
Déversement d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0
Remarques	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Fraction d'efficacité d'élimination (externe ; usine de traitement des eaux usées)	91.6%
Efficacité d'élimination (totale)	91.6%
Traitement des boues	Ne pas déverser les boues industrielles dans des sols naturels Les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Facteur de dilution local dans l'eau douce	10
Facteur de dilution local dans l'eau de mer	100

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Le risque d'exposition de l'environnement concerne l'eau douce Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site, ou récupérer ces rejets depuis les eaux usées sur site
--	---

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Air	Traiter les émissions dans l'air pour atteindre une efficacité d'élimination générale de 95%
Eau	En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, pratiquer l'élimination des eaux usées sur site avec l'efficacité exigée de 0% Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de 0% Sans objet en l'absence de déversement dans les eaux usées

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
---------	---

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires NE PAS faire vomir
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin
Remarques	Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 7.12a.v1

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Méthode de calcul	La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition de l'environnement dans le modèle Petrorisk
Msafe	260000 kg/d
Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	12.5 mg/kg bw/d
Travailleur - inhalation, long terme - systémique	151 mg/m ³
Consommateur - orale, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - cutanée, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - inhalation, long terme - systémique	32 mg/m ³

Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité
------------------	--

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

Air. Rapport de caractérisation des risques (RCR). <= 0.0000037.

Déchets. Eau. Rapport de caractérisation des risques (RCR). <= 0.00096.

L'efficacité d'élimination dans l'air exigée peut être obtenue par des technologies sur site, seules ou combinées.

L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité du calcul d'un DNEL pour les autres effets sur la santé.

Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119451097-39-XXXX
CE n° (numéro d'index UE)	922-153-0
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Fluides fonctionnels
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos
Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique	ESVOC SpERC 7.13a.v1
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos
Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 7.13a.v1

Quantités utilisées

Type	Tonnage annuel du site
Valeur	10
Unités	tonnes/an

Type	Fraction du tonnage pour l'UE utilisée dans la région
Valeur	0.1

Type	Fraction du tonnage régional utilisée localement
Valeur	1

Type	Tonnage quotidien maximal du site
Valeur	500
Unités	kg/d

Type	Tonnage régional utilisé
Valeur	100
Unités	tonnes/an

Caractéristiques du produit

Remarques	La substance est une UVCB complexe
-----------	------------------------------------

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Type	Déversement continu
Jours d'émission	20
Déversement d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.001
Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.00003
Déversement d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.001
Remarques	Les pratiques courantes varient selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Fraction d'efficacité d'élimination (externe ; usine de traitement des eaux usées)	91.6%
Efficacité d'élimination (totale)	91.6%
Traitement des boues	Ne pas déverser les boues industrielles dans des sols naturels Les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Facteur de dilution local dans l'eau douce	10
Facteur de dilution local dans l'eau de mer	100

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Le risque d'exposition de l'environnement concerne l'eau douce Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site, ou récupérer ces rejets depuis les eaux usées sur site
--	---

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Air	Traiter les émissions dans l'air pour atteindre une efficacité d'élimination générale de 0%
Eau	En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, pratiquer l'élimination des eaux usées sur site avec l'efficacité exigée de 0% Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de 0% Sans objet en l'absence de déversement dans les eaux usées

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
---------	---

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires NE PAS faire vomir
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin
Remarques	Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 7.13a.v1

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Méthode de calcul	La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition de l'environnement dans le modèle Petrorisk
Msafe	240000 kg/d
Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	12.5 mg/kg bw/d
Travailleur - inhalation, long terme - systémique	151 mg/m ³
Consommateur - orale, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - cutanée, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - inhalation, long terme - systémique	32 mg/m ³

Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité
------------------	--

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

Air. Rapport de caractérisation des risques (RCR). <= 0.0000038.

Déchets. Eau. Rapport de caractérisation des risques (RCR). <= 0.0021.

L'efficacité d'élimination dans l'air exigée peut être obtenue par des technologies sur site, seules ou combinées.

L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité du calcul d'un DNEL pour les autres effets sur la santé.
Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene
Substance pure/mélange Substance
Numéro d'enregistrement REACH 01-2119451097-39-XXXX
CE n° (numéro d'index UE) 922-153-0
Fournisseur Univar Solutions Belgium N.V.
 Riverside Business Park Building G
 Bd Internationale 55
 Internationalelaan 55
 1070 Brussels
 BEL

Numéro d'appel hors urgences +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre Utilisation en laboratoire
Type Worker
Groupe d'utilisateurs principaux Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement ERC2 - Formulation de préparations (mélanges) ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
Catégories de processus PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau
 PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Secteurs d'utilisation SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)
 - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Quantités utilisées

Type	Tonnage annuel du site
Valeur	0.1
Unités	tonnes/an

Type	Fraction du tonnage pour l'UE utilisée dans la région
Valeur	0.1

Type	Fraction du tonnage régional utilisée localement
Valeur	1

Type	Tonnage quotidien maximal du site
Valeur	5
Unités	kg/d

Type	Tonnage régional utilisé
Valeur	0.1
Unités	tonnes/an

Caractéristiques du produit

Remarques	La substance est une UVCB complexe
-----------	------------------------------------

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Type	Déversement continu
Jours d'émission	20
Déversement d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.025
Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.02
Déversement d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.0001
Remarques	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Fraction d'efficacité d'élimination (externe ; usine de traitement des eaux usées)	91.6%
Efficacité d'élimination (totale)	91.6%
Traitement des boues	Ne pas déverser les boues industrielles dans des sols naturels Les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Facteur de dilution local dans l'eau douce	10
Facteur de dilution local dans l'eau de mer	100

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site, ou récupérer ces rejets depuis les eaux usées sur site
--	--

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Air	Traiter les émissions dans l'air pour atteindre une efficacité d'élimination générale de 0%
Eau	En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, pratiquer l'élimination des eaux usées sur site avec l'efficacité exigée de 0% Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de 0% Sans objet en l'absence de déversement dans les eaux usées

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
---------	---

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires NE PAS faire vomir
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle

Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)
- ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles**

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Méthode de calcul La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition de l'environnement dans le modèle Petrorisk
Msafe 350 kg/d
Remarques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	12.5 mg/kg bw/d
Travailleur - inhalation, long terme - systémique	151 mg/m ³
Consommateur - orale, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - cutanée, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - inhalation, long terme - systémique	32 mg/m ³

Remarques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

Air. Rapport de caractérisation des risques (RCR). ≤ 0.0000037 .

Déchets. Eau. Rapport de caractérisation des risques (RCR). ≤ 0.014 .

L'efficacité d'élimination dans l'air exigée peut être obtenue par des technologies sur site, seules ou combinées.

L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité du calcul d'un DNEL pour les autres effets sur la santé.

Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119451097-39-XXXX
CE n° (numéro d'index UE)	922-153-0
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Utilisation dans le traitement des polymères.
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique	ESVOC SpERC 4.21a.v1
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC6 - Opérations de calandrages PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU10 - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - **ESVOC SpERC 4.21a.v1**

Quantités utilisées

Type	Tonnage annuel du site
Valeur	3
Unités	tonnes/an

Type	Fraction du tonnage pour l'UE utilisée dans la région
Valeur	0.1

Type	Fraction du tonnage régional utilisée localement
Valeur	1

Type	Tonnage quotidien maximal du site
Valeur	150
Unités	kg/d

Type	Tonnage régional utilisé
Valeur	3
Unités	tonnes/an

Caractéristiques du produit

Remarques	La substance est une UVCB complexe
-----------	------------------------------------

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Type	Déversement continu
Jours d'émission	20
Déversement d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.01
Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0
Déversement d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.00001
Remarques	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Fraction d'efficacité d'élimination (externe ; usine de traitement des eaux usées)	91.6%
Efficacité d'élimination (totale)	91.6%
Traitement des boues	Ne pas déverser les boues industrielles dans des sols naturels Les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Facteur de dilution local dans l'eau douce	10
Facteur de dilution local dans l'eau de mer	100

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et	Le risque d'exposition de l'environnement concerne l'eau douce
-----------------------------------	--

mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site, ou récupérer ces rejets depuis les eaux usées sur site
--	---

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Air	Traiter les émissions dans l'air pour atteindre une efficacité d'élimination générale de 80%
Eau	En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, pratiquer l'élimination des eaux usées sur site avec l'efficacité exigée de 0% Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de 0% Sans objet en l'absence de déversement dans les eaux usées

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
---------	---

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires NE PAS faire vomir
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin
Remarques	Pré suppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 4.21a.v1

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Méthode de calcul	La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition de l'environnement dans le modèle Petrorisk
Msafe	230000 kg/d
Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	12.5 mg/kg bw/d
Travailleur - inhalation, long terme - systémique	151 mg/m ³
Consommateur - orale, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - cutanée, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - inhalation, long terme - systémique	32 mg/m ³

Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité
------------------	--

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

Air. Rapport de caractérisation des risques (RCR). ≤ 0.0000047 .

Déchets. Eau. Rapport de caractérisation des risques (RCR). ≤ 0.00065 .

L'efficacité d'élimination dans l'air exigée peut être obtenue par des technologies sur site, seules ou combinées.

L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité du calcul d'un DNEL pour les autres effets sur la santé.

Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119451097-39-XXXX
CE n° (numéro d'index UE)	922-153-0
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Revêtements
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique	ESVOC SpERC 8.3b.v1
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles
Secteurs d'utilisation	SU22 - Utilisations professionnelles

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en

systèmes ouverts

- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 8.3b.v1

Quantités utilisées

Type	Tonnage annuel du site
Valeur	0.0019
Unités	tonnes/an

Type	Fraction du tonnage pour l'UE utilisée dans la région
Valeur	0.1

Type	Fraction du tonnage régional utilisée localement
Valeur	1

Type	Tonnage quotidien maximal du site
Valeur	0.0052
Unités	kg/d

Type	Tonnage régional utilisé
Valeur	3.8
Unités	tonnes/an

Caractéristiques du produit

Remarques	La substance est une UVCB complexe
-----------	------------------------------------

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Type	Déversement continu
Jours d'émission	365
Déversement d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.98
Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.01
Déversement d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.01
Remarques	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Fraction d'efficacité d'élimination (externe ; usine de traitement des eaux usées)	91.6%
Efficacité d'élimination (totale)	91.6%
Traitement des boues	Ne pas déverser les boues industrielles dans des sols naturels Les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Facteur de dilution local dans l'eau douce	10
Facteur de dilution local dans l'eau de mer	100

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et	Le risque d'exposition de l'environnement concerne l'eau douce
-----------------------------------	--

mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site, ou récupérer ces rejets depuis les eaux usées sur site
--	---

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, pratiquer l'élimination des eaux usées sur site avec l'efficacité exigée de 0% Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de 0% Sans objet en l'absence de déversement dans les eaux usées
-----	---

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
---------	---

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires NE PAS faire vomir
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin
Remarques	Pré suppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 8.3b.v1

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Méthode de calcul	La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition de l'environnement dans le modèle Petrorisk
Msafe	7.9 kg/d
Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	12.5 mg/kg bw/d
Travailleur - inhalation, long terme - systémique	151 mg/m ³
Consommateur - orale, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - cutanée, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - inhalation, long terme - systémique	32 mg/m ³

Remarques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

Air. Rapport de caractérisation des risques (RCR). ≤ 0.0000099 .

Déchets. Eau. Rapport de caractérisation des risques (RCR). ≤ 0.00066 .

L'efficacité d'élimination dans l'air exigée peut être obtenue par des technologies sur site, seules ou combinées.

L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité du calcul d'un DNEL pour les autres effets sur la santé.

Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119451097-39-XXXX
CE n° (numéro d'index UE)	922-153-0
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Agent nettoyant
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique	ESVOC SpERC 8.4b.v1
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles
Secteurs d'utilisation	SU22 - Utilisations professionnelles

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 8.4b.v1

Quantités utilisées

Type	Tonnage annuel du site
Valeur	0.013
Unités	tonnes/an

Type	Fraction du tonnage pour l'UE utilisée dans la région
Valeur	0.1

Type	Fraction du tonnage régional utilisée localement
Valeur	1

Type	Tonnage quotidien maximal du site
Valeur	0.036
Unités	kg/d

Type	Tonnage régional utilisé
Valeur	26
Unités	tonnes/an

Caractéristiques du produit

Remarques	La substance est une UVCB complexe
-----------	------------------------------------

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Type	Déversement continu
Jours d'émission	365
Déversement d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.02
Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.000001
Déversement d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0
Remarques	Les pratiques courantes varient selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Fraction d'efficacité d'élimination (externe ; usine de traitement des eaux usées)	91.6%
Efficacité d'élimination (totale)	91.6%
Traitement des boues	Ne pas déverser les boues industrielles dans des sols naturels Les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Facteur de dilution local dans l'eau douce	10
Facteur de dilution local dans l'eau de mer	100

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Le risque d'exposition de l'environnement concerne l'eau douce Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site, ou récupérer ces rejets depuis les eaux usées sur site
--	---

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, pratiquer l'élimination des eaux usées sur site avec l'efficacité exigée de 0% Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de 0% Sans objet en l'absence de déversement dans les eaux usées
-----	---

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
---------	---

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires NE PAS faire vomir
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 8.4b.v1

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Méthode de calcul	La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition de l'environnement dans le modèle Petrorisk
Msafe	22 kg/d
Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	12.5 mg/kg bw/d
Travailleur - inhalation, long terme - systémique	151 mg/m ³
Consommateur - orale, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - cutanée, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - inhalation, long terme - systémique	32 mg/m ³

Remarques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

Air. Rapport de caractérisation des risques (RCR). ≤ 0.000003 .

Déchets. Eau. Rapport de caractérisation des risques (RCR). ≤ 0.00064 .

L'efficacité d'élimination dans l'air exigée peut être obtenue par des technologies sur site, seules ou combinées.

L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité du calcul d'un DNEL pour les autres effets sur la santé.

Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119451097-39-XXXX
CE n° (numéro d'index UE)	922-153-0
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Utilisation dans des produits agrochimiques
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique	ESVOC SpERC 8.11a.v1
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage
Secteurs d'utilisation	SU22 - Utilisations professionnelles

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 8.11a.v1

Quantités utilisées

Type	Tonnage annuel du site
Valeur	4.5

Unités	tonnes/an
Type	Fraction du tonnage pour l'UE utilisée dans la région
Valeur	0.1
Type	Fraction du tonnage régional utilisée localement
Valeur	1
Type	Tonnage quotidien maximal du site
Valeur	12
Unités	kg/d
Type	Tonnage régional utilisé
Valeur	2300
Unités	tonnes/an

Caractéristiques du produit

Remarques	La substance est une UVCB complexe
-----------	------------------------------------

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Type	Déversement continu
Jours d'émission	365
Déversement d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.9
Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.01
Déversement d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.09
Remarques	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Fraction d'efficacité d'élimination (externe ; usine de traitement des eaux usées)	91.6%
Efficacité d'élimination (totale)	91.6%
Traitement des boues	Ne pas déverser les boues industrielles dans des sols naturels Les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Facteur de dilution local dans l'eau douce	10
Facteur de dilution local dans l'eau de mer	100

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site, ou récupérer ces rejets depuis les eaux usées sur site
--	--

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, pratiquer l'élimination des eaux usées sur site avec l'efficacité exigée de 0% Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité
-----	--

	d'élimination exigée de 0% Sans objet en l'absence de déversement dans les eaux usées
--	--

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
---------	---

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires NE PAS faire vomir
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 8.11a.v1

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Méthode de calcul La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition de l'environnement dans le modèle Petrorisk

Msafe 710 kg/d

Remarques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	12.5 mg/kg bw/d
Travailleur - inhalation, long terme - systémique	151 mg/m ³
Consommateur - orale, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - cutanée, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - inhalation, long terme - systémique	32 mg/m ³

Remarques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

Air. Rapport de caractérisation des risques (RCR). ≤ 0.015 .

Déchets. Eau. Rapport de caractérisation des risques (RCR). ≤ 0.018 .

L'efficacité d'élimination dans l'air exigée peut être obtenue par des technologies sur site, seules ou combinées.

L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité du calcul d'un DNEL pour les autres effets sur la santé.

Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene
Substance pure/mélange Substance
Numéro d'enregistrement REACH 01-2119451097-39-XXXX
CE n° (numéro d'index UE) 922-153-0
Fournisseur Univar Solutions Belgium N.V.
 Riverside Business Park Building G
 Bd Internationale 55
 Internationalelaan 55
 1070 Brussels
 BEL

Numéro d'appel hors urgences +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre Carburants
Type Worker
Groupe d'utilisateurs principaux Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de rejet dans l'environnement ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique ESVOC SpERC 9.12b.v1
Catégories de processus PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
 PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
 PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
 PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
 PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
 PROC16 - Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé
Secteurs d'utilisation SU22 - Utilisations professionnelles

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
 - ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 9.12b.v1

Quantités utilisées

Type	Tonnage annuel du site
Valeur	0.001
Unités	tonnes/an

Type	Fraction du tonnage pour l'UE utilisée dans la région
------	---

Valeur	0.1
Type	Fraction du tonnage régional utilisée localement
Valeur	1
Type	Tonnage quotidien maximal du site
Valeur	0.0027
Unités	kg/d
Type	Tonnage régional utilisé
Valeur	2
Unités	tonnes/an

Caractéristiques du produit

Remarques	La substance est une UVCB complexe
-----------	------------------------------------

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Type	Déversement continu
Jours d'émission	365
Déversement d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.0001
Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.00001
Déversement d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.00001
Remarques	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Fraction d'efficacité d'élimination (externe ; usine de traitement des eaux usées)	91.6%
Efficacité d'élimination (totale)	91.6%
Traitement des boues	Ne pas déverser les boues industrielles dans des sols naturels Les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Facteur de dilution local dans l'eau douce	10
Facteur de dilution local dans l'eau de mer	100

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Le risque d'exposition de l'environnement concerne l'eau douce Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site, ou récupérer ces rejets depuis les eaux usées sur site
--	---

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, pratiquer l'élimination des eaux usées sur site avec l'efficacité exigée de 0% Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de 0% Sans objet en l'absence de déversement dans les eaux usées
-----	---

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Cette substance est consommée pendant l'utilisation ; aucun déchet de la substance n'est
-------------	--

	général
--	---------

Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires NE PAS faire vomir
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin
Remarques	Pré suppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

- ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 9.12b.v1

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Méthode de calcul	La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition de l'environnement dans le modèle Petrorisk
Msafe	4.2 kg/d
Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	12.5 mg/kg bw/d
Travailleur - inhalation, long terme - systémique	151 mg/m ³
Consommateur - orale, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - cutanée, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - inhalation, long terme - systémique	32 mg/m ³

Remarques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

Air. Rapport de caractérisation des risques (RCR). <= 0.000037.

Déchets. Eau. Rapport de caractérisation des risques (RCR). <= 0.00065.

L'efficacité d'élimination dans l'air exigée peut être obtenue par des technologies sur site, seules ou combinées.

L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité du calcul d'un DNEL pour les autres effets sur la santé.

Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene
Substance pure/mélange Substance
Numéro d'enregistrement REACH 01-2119451097-39-XXXX
CE n° (numéro d'index UE) 922-153-0
Fournisseur Univar Solutions Belgium N.V.
 Riverside Business Park Building G
 Bd Internationale 55
 Internationalelaan 55
 1070 Brussels
 BEL

Numéro d'appel hors urgences +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre Fluides fonctionnels
Type Worker
Groupe d'utilisateurs principaux Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de rejet dans l'environnement ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique ESVOC SpERC 9.13b.v1
Catégories de processus PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
 PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
 PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
 PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
 PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
 PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
 PROC20 - Fluides de transfert de chaleur et de pression pour des utilisations diverses et industrielles dans des systèmes fermés
Secteurs d'utilisation SU22 - Utilisations professionnelles

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
 - ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 9.13b.v1

Quantités utilisées

Type	Tonnage annuel du site
Valeur	0.05
Unités	tonnes/an

Type	Fraction du tonnage pour l'UE utilisée dans la région
Valeur	0.1

Type	Fraction du tonnage régional utilisée localement
Valeur	1

Type	Tonnage quotidien maximal du site
Valeur	0.14
Unités	kg/d

Type	Tonnage régional utilisé
Valeur	100
Unités	tonnes/an

Caractéristiques du produit

Remarques	La substance est une UVCB complexe
-----------	------------------------------------

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Type	Déversement continu
Jours d'émission	365
Déversement d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.05
Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.025
Déversement d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.025
Remarques	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Fraction d'efficacité d'élimination (externe ; usine de traitement des eaux usées)	91.6%
Efficacité d'élimination (totale)	91.6%
Traitement des boues	Ne pas déverser les boues industrielles dans des sols naturels Les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Facteur de dilution local dans l'eau douce	10
Facteur de dilution local dans l'eau de mer	100

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Le risque d'exposition de l'environnement concerne l'eau douce Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site, ou récupérer ces rejets depuis les eaux usées sur site
--	---

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, pratiquer l'élimination des eaux usées sur site avec l'efficacité exigée de 0% Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de 0%
-----	---

	Sans objet en l'absence de déversement dans les eaux usées
--	--

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
---------	---

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires NE PAS faire vomir
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle

Titre	Transferts de fûts/lots
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Utiliser des pompes vide-fûts ou verser avec précaution à partir du récipient
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

- ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 9.13b.v1

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Méthode de calcul La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition de l'environnement dans le modèle Petrorisk

Msafe 130 kg/d

Remarques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	12.5 mg/kg bw/d
Travailleur - inhalation, long terme - systémique	151 mg/m ³
Consommateur - orale, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - cutanée, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - inhalation, long terme - systémique	32 mg/m ³

Remarques

Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

Air. Rapport de caractérisation des risques (RCR). ≤ 0.00041 .

Déchets. Eau. Rapport de caractérisation des risques (RCR). ≤ 0.0011 .

L'efficacité d'élimination dans l'air exigée peut être obtenue par des technologies sur site, seules ou combinées.

L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité du calcul d'un DNEL pour les autres effets sur la santé.

Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119451097-39-XXXX
CE n° (numéro d'index UE)	922-153-0
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	produits routiers et de construction.
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique	ESVOC SpERC 8.15.v1
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage
Secteurs d'utilisation	SU22 - Utilisations professionnelles

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 8.15.v1

Quantités utilisées

Type	Tonnage annuel du site
------	------------------------

Valeur	0.0005
Unités	tonnes/an

Type	Fraction du tonnage pour l'UE utilisée dans la région
Valeur	0.1

Type	Fraction du tonnage régional utilisée localement
Valeur	1

Type	Tonnage quotidien maximal du site
Valeur	0.0014
Unités	kg/d

Type	Tonnage régional utilisé
Valeur	1
Unités	tonnes/an

Caractéristiques du produit

Remarques	La substance est une UVCB complexe
-----------	------------------------------------

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Type	Déversement continu
Jours d'émission	365
Déversement d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.95
Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.01
Déversement d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.04
Remarques	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Fraction d'efficacité d'élimination (externe ; usine de traitement des eaux usées)	91.6%
Efficacité d'élimination (totale)	91.6%
Traitement des boues	Ne pas déverser les boues industrielles dans des sols naturels Les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Facteur de dilution local dans l'eau douce	10
Facteur de dilution local dans l'eau de mer	100

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Le risque d'exposition de l'environnement concerne l'eau douce Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site, ou récupérer ces rejets depuis les eaux usées sur site
--	---

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, pratiquer l'élimination des eaux usées sur site avec l'efficacité exigée de 0%
-----	---

	Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de 0% Sans objet en l'absence de déversement dans les eaux usées
--	--

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
---------	---

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires NE PAS faire vomir
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

- ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 8.15.v1

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Méthode de calcul La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition de l'environnement dans le modèle Petrorisk

Msafe 2.1 kg/d

Remarques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	12.5 mg/kg bw/d
Travailleur - inhalation, long terme - systémique	151 mg/m ³
Consommateur - orale, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - cutanée, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - inhalation, long terme - systémique	32 mg/m ³

Remarques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les

sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

Air. Rapport de caractérisation des risques (RCR). ≤ 0.0000053 .

Déchets. Eau. Rapport de caractérisation des risques (RCR). ≤ 0.00065 .

L'efficacité d'élimination dans l'air exigée peut être obtenue par des technologies sur site, seules ou combinées.

L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité du calcul d'un DNEL pour les autres effets sur la santé.

Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119451097-39-XXXX
CE n° (numéro d'index UE)	922-153-0
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Utilisation en laboratoire
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique	ESVOC SpERC 8.17.v1
Catégories de processus	PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Secteurs d'utilisation	SU22 - Utilisations professionnelles

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 8.17.v1

Quantités utilisées

Type	Tonnage annuel du site
Valeur	0.00005
Unités	tonnes/an

Type	Fraction du tonnage pour l'UE utilisée dans la région
Valeur	0.1

Type	Fraction du tonnage régional utilisée localement
Valeur	1

Type	Tonnage quotidien maximal du site
Valeur	0.00014
Unités	kg/d

Type	Tonnage régional utilisé
Valeur	0.1
Unités	tonnes/an

Caractéristiques du produit

Remarques	La substance est une UVCB complexe
-----------	------------------------------------

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Type	Déversement continu
Jours d'émission	365
Déversement d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.5
Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.5
Déversement d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0
Remarques	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Fraction d'efficacité d'élimination (externe ; usine de traitement des eaux usées)	91.6%
Efficacité d'élimination (totale)	91.6%
Traitement des boues	Ne pas déverser les boues industrielles dans des sols naturels Les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Facteur de dilution local dans l'eau douce	10
Facteur de dilution local dans l'eau de mer	100

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Le risque d'exposition de l'environnement concerne l'eau douce Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site, ou récupérer ces rejets depuis les eaux usées sur site
--	---

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Air	Traiter les émissions dans l'air pour atteindre une efficacité d'élimination générale de 0%
Eau	En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, pratiquer l'élimination des eaux usées sur site avec l'efficacité exigée de 0% Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de 0% Sans objet en l'absence de déversement dans les eaux usées

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
---------	---

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires NE PAS faire vomir
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle

Titre	Activités de laboratoire
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 8.17.v1

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Méthode de calcul La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition de l'environnement dans le modèle Petrorisk

Msafe 0.21 kg/d

Remarques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	12.5 mg/kg bw/d
Travailleur - inhalation, long terme - systémique	151 mg/m ³
Consommateur - orale, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - cutanée, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - inhalation, long terme - systémique	32 mg/m ³

Remarques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

Air. Rapport de caractérisation des risques (RCR). <= 0.000012.

Déchets. Eau. Rapport de caractérisation des risques (RCR). <= 0.00066.

L'efficacité d'élimination dans l'air exigée peut être obtenue par des technologies sur site, seules ou combinées.

L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité du calcul d'un DNEL pour les autres effets sur la santé.

Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119451097-39-XXXX
CE n° (numéro d'index UE)	922-153-0
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Utilisation dans le traitement des polymères.
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique	ESVOC SpERC 8.21b.v1
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC6 - Opérations de calandrages PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles
Secteurs d'utilisation	SU22 - Utilisations professionnelles

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 8.21b.v1

Quantités utilisées

Type	Tonnage annuel du site
------	------------------------

Valeur	0.0005
Unités	tonnes/an

Type	Fraction du tonnage pour l'UE utilisée dans la région
Valeur	0.1

Type	Fraction du tonnage régional utilisée localement
Valeur	1

Type	Tonnage quotidien maximal du site
Valeur	0.0014
Unités	kg/d

Type	Tonnage régional utilisé
Valeur	1
Unités	tonnes/an

Caractéristiques du produit

Remarques	La substance est une UVCB complexe
-----------	------------------------------------

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Type	Déversement continu
Jours d'émission	365
Déversement d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.98
Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.01
Déversement d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.01
Remarques	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Fraction d'efficacité d'élimination (externe ; usine de traitement des eaux usées)	91.6%
Efficacité d'élimination (totale)	91.6%
Traitement des boues	Ne pas déverser les boues industrielles dans des sols naturels Les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Facteur de dilution local dans l'eau douce	10
Facteur de dilution local dans l'eau de mer	100

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Le risque d'exposition de l'environnement concerne l'eau douce Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site, ou récupérer ces rejets depuis les eaux usées sur site
--	---

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, pratiquer l'élimination des eaux usées sur site avec l'efficacité exigée de 0%
-----	---

	Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de 0% Sans objet en l'absence de déversement dans les eaux usées
--	--

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
---------	---

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires NE PAS faire vomir
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 8.21b.v1

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Méthode de calcul La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition de l'environnement dans le modèle Petrorisk

Msafe 2.1 kg/d

Remarques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	12.5 mg/kg bw/d
Travailleur - inhalation, long terme - systémique	151 mg/m ³
Consommateur - orale, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - cutanée, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - inhalation, long terme - systémique	32 mg/m ³

Remarques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les

sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

Air. Rapport de caractérisation des risques (RCR). ≤ 0.0000053 .

Déchets. Eau. Rapport de caractérisation des risques (RCR). ≤ 0.00065 .

L'efficacité d'élimination dans l'air exigée peut être obtenue par des technologies sur site, seules ou combinées.

L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

Les données disponibles sur les dangers ne confirment pas la nécessité du calcul d'un DNEL pour les autres effets sur la santé.

Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119451097-39-XXXX
CE n° (numéro d'index UE)	922-153-0
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Revêtements
Type	Consommateurs
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique	ESVOC SpERC 8.3c.v1
Catégories de produit	PC1 - Adhésifs, produits d'étanchéité PC4 - Produits antigel et de dégivrage PC8 - Produits biocides (par exemple désinfectants, pesticides) PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants PC9b - Enduits, mastics, plâtres, pâte à modeler PC9c - Peintures au doigt PC15 - Produits de traitement de surfaces non métalliques PC18 - Encres et toners PC23 - Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir PC24 - Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage PC31 - Produits lustrants et mélanges de cires PC34 - Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication
Secteurs d'utilisation	SU21 - Utilisations par des consommateurs

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 8.3c.v1

Quantités utilisées

Type	Tonnage annuel du site
Valeur	0.00055
Unités	tonnes/an

Type	Fraction du tonnage pour l'UE utilisée dans la région
Valeur	0.1

Type	Fraction du tonnage régional utilisée localement
------	--

Valeur	0.0005
--------	--------

Type	Tonnage quotidien maximal du site
Valeur	0.0015
Unités	kg/d

Type	Tonnage régional utilisé
Valeur	1.1
Unités	tonnes/an

Caractéristiques du produit

Remarques	La substance est une UVCB complexe
-----------	------------------------------------

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Type	Déversement continu
Jours d'émission	365
Déversement d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.985
Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.01
Déversement d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.005

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Fraction d'efficacité d'élimination (externe ; usine de traitement des eaux usées)	91.6%

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Facteur de dilution local dans l'eau douce	10
Facteur de dilution local dans l'eau de mer	100

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Sans objet en l'absence de déversement dans les eaux usées
-----	--

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
---------	---

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

Contrôle de l'exposition des consommateurs

Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Forme physique du produit	Liquide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Mesures de gestion des risques	H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin NE PAS faire vomir NOCIF - PEUT PROVOQUER DES LÉSIONS PULMONAIRES PAR INGESTION Tenir hors de portée des enfants

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 8.3c.v1

Concentration prévisible sans effet
(PNEC)

Méthode de calcul La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition de l'environnement dans le modèle Petrorisk
Msafe 2.3 kg/d
Remarques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	12.5 mg/kg bw/d
Travailleur - inhalation, long terme - systémique	151 mg/m ³
Consommateur - orale, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - cutanée, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - inhalation, long terme - systémique	32 mg/m ³

Remarques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

Air. Rapport de caractérisation des risques (RCR). ≤ 0.0000055 .

Déchets. Eau. Rapport de caractérisation des risques (RCR). ≤ 0.00065 .

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene
Substance pure/mélange Substance
Numéro d'enregistrement REACH 01-2119451097-39-XXXX
CE n° (numéro d'index UE) 922-153-0
Fournisseur Univar Solutions Belgium N.V.
 Riverside Business Park Building G
 Bd Internationale 55
 Internationalelaan 55
 1070 Brussels
 BEL

Numéro d'appel hors urgences +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre Utilisation dans des produits agrochimiques
Type Consommateurs
Groupe d'utilisateurs principaux Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
Catégories de rejet dans l'environnement ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
 ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique ESVOC SpERC 8.11b.v1

Catégories de produit PC12 - Fertilisants PC27 - Produits phytopharmaceutiques
Secteurs d'utilisation SU21 - Utilisations par des consommateurs

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
 - ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - **ESVOC SpERC 8.11b.v1**

Quantités utilisées

Type	Tonnage annuel du site
Valeur	0.09
Unités	tonnes/an

Type	Fraction du tonnage pour l'UE utilisée dans la région
Valeur	0.1

Type	Fraction du tonnage régional utilisée localement
Valeur	0.0005

Type	Tonnage quotidien maximal du site
Valeur	0.25
Unités	kg/d

Type	Tonnage régional utilisé
Valeur	45
Unités	tonnes/an

Caractéristiques du produit

Remarques	La substance est une UVCB complexe
-----------	------------------------------------

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Type	Déversement continu
Jours d'émission	365
Déversement d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.9
Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.01
Déversement d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.09

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Fraction d'efficacité d'élimination (externe ; usine de traitement des eaux usées)	91.6%

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Facteur de dilution local dans l'eau douce	10
Facteur de dilution local dans l'eau de mer	100

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Sans objet en l'absence de déversement dans les eaux usées
-----	--

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
---------	---

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

Contrôle de l'exposition des consommateurs

Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Forme physique du produit	Liquide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Mesures de gestion des risques	H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin NE PAS faire vomir NOCIF - PEUT PROVOQUER DES LÉSIONS PULMONAIRES PAR INGESTION Tenir hors de portée des enfants

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 8.11b.v1

Concentration prévisible sans effet
(PNEC)

Méthode de calcul La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition de l'environnement dans le modèle Petrorisk
Msafe 260 kg/d
Remarques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	12.5 mg/kg bw/d
Travailleur - inhalation, long terme - systémique	151 mg/m ³
Consommateur - orale, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - cutanée, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - inhalation, long terme - systémique	32 mg/m ³

Remarques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.
Air. Rapport de caractérisation des risques (RCR). ≤ 0.0003 .
Déchets. Eau. Rapport de caractérisation des risques (RCR). ≤ 0.00096 .

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene
Substance pure/mélange Substance
Numéro d'enregistrement REACH 01-2119451097-39-XXXX
CE n° (numéro d'index UE) 922-153-0
Fournisseur Univar Solutions Belgium N.V.
 Riverside Business Park Building G
 Bd Internationale 55
 Internationalelaan 55
 1070 Brussels
 BEL

Numéro d'appel hors urgences +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre Carburants
Type Consommateurs
Groupe d'utilisateurs principaux Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
Catégories de rejet dans l'environnement ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique ESVOC SpERC 9.12c.v1
Catégories de produit PC13 - Carburants
Secteurs d'utilisation SU21 - Utilisations par des consommateurs

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
 - ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 9.12c.v1

Quantités utilisées

Type	Tonnage annuel du site
Valeur	0.0085
Unités	tonnes/an

Type	Fraction du tonnage pour l'UE utilisée dans la région
Valeur	0.1

Type	Fraction du tonnage régional utilisée localement
Valeur	0.0005

Type	Tonnage quotidien maximal du site
Valeur	0.023
Unités	kg/d

Type	Tonnage régional utilisé
Valeur	17

Unités	tonnes/an
--------	-----------

Caractéristiques du produit

Remarques	La substance est une UVCB complexe
-----------	------------------------------------

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Type	Déversement continu
Jours d'émission	365
Déversement d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.0001
Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.00001
Déversement d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.00001

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Fraction d'efficacité d'élimination (externe ; usine de traitement des eaux usées)	91.6%

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Facteur de dilution local dans l'eau douce	10
Facteur de dilution local dans l'eau de mer	100

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Sans objet en l'absence de déversement dans les eaux usées
-----	--

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

Contrôle de l'exposition des consommateurs

Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Forme physique du produit	Liquide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Mesures de gestion des risques	H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin NE PAS faire vomir NOCIF - PEUT PROVOQUER DES LÉSIONS PULMONAIRES PAR INGESTION Tenir hors de portée des enfants

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

- ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 9.12c.v1

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Méthode de calcul La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition de l'environnement dans le modèle Petrorisk

Msafe 36 kg/d

Remarques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	12.5 mg/kg bw/d
Travailleur - inhalation, long terme - systémique	151 mg/m ³
Consommateur - orale, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - cutanée, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - inhalation, long terme - systémique	32 mg/m ³

Remarques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

Air. Rapport de caractérisation des risques (RCR). <= 0.0000037.

Déchets. Eau. Rapport de caractérisation des risques (RCR). <= 0.00065.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene
Substance pure/mélange Substance
Numéro d'enregistrement REACH 01-2119451097-39-XXXX
CE n° (numéro d'index UE) 922-153-0
Fournisseur Univar Solutions Belgium N.V.
 Riverside Business Park Building G
 Bd Internationale 55
 Internationalelaan 55
 1070 Brussels
 BEL

Numéro d'appel hors urgences +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre Fluides fonctionnels
Type Consommateurs
Groupe d'utilisateurs principaux Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
Catégories de rejet dans l'environnement ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique ESVOC SpERC 9.13c.v1
Catégories de produit PC16 - Fluides calorifères PC17 - Fluides hydrauliques
Secteurs d'utilisation SU21 - Utilisations par des consommateurs

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
 - ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 9.13c.v1

Quantités utilisées

Type	Tonnage annuel du site
Valeur	0.05
Unités	tonnes/an

Type	Fraction du tonnage pour l'UE utilisée dans la région
Valeur	0.1

Type	Fraction du tonnage régional utilisée localement
Valeur	0.0005

Type	Tonnage quotidien maximal du site
Valeur	0.14
Unités	kg/d

Type	Tonnage régional utilisé
Valeur	100

Unités	tonnes/an
--------	-----------

Caractéristiques du produit

Remarques	La substance est une UVCB complexe
-----------	------------------------------------

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Type	Déversement continu
Jours d'émission	365
Déversement d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.05
Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.025
Déversement d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.025

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Fraction d'efficacité d'élimination (externe ; usine de traitement des eaux usées)	91.6%

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Facteur de dilution local dans l'eau douce	10
Facteur de dilution local dans l'eau de mer	100

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Sans objet en l'absence de déversement dans les eaux usées
-----	--

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
---------	---

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

Contrôle de l'exposition des consommateurs

Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Forme physique du produit	Liquide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Mesures de gestion des risques	H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin NE PAS faire vomir NOCIF - PEUT PROVOQUER DES LÉSIONS PULMONAIRES PAR INGESTION Tenir hors de portée des enfants

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
- ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 9.13c.v1

**Concentration prévisible sans effet
(PNEC)**

Méthode de calcul	La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition de l'environnement dans le modèle Petrorisk
Msafe	130 kg/d
Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	12.5 mg/kg bw/d
Travailleur - inhalation, long terme - systémique	151 mg/m ³
Consommateur - orale, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - cutanée, long terme - systémique	7.5 mg/kg bw/d
Consommateur - inhalation, long terme - systémique	32 mg/m ³

Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité
------------------	--

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.
Air. Rapport de caractérisation des risques (RCR). <= 0.00041.
Déchets. Eau. Rapport de caractérisation des risques (RCR). <= 0.0011.